



remplacement d'électroménager en location meublée

Par **Patrice C**, le 10/08/2011 à 01:13

Bonjour,

j'habite en guyane française, où je loue une maison individuelle meublée - bail d'un an avec tacite reconduction.

le mobilier est composé de meubles (salon et chambres) et d'électroménager (frigo, cuisinière et lave linge)

actuellement, mon lave linge est en panne. j'ai fait venir un technicien, qui m'indique qu'il faut remplacer la carte électronique de la machine.

ce même technicien m'indique en outre que les frais de réparation seront très élevés, et qu'il vaut mieux, économiquement parlant, procéder au remplacement intégral du lave linge.

j'ai consulté le site "légifrance", et y ai relevé qu'en tant que locataire, je me dois de procéder aux menues réparations de l'électroménager qui est mis à ma disposition, ce qui me semble normal en effet.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=60B592187D00E51D1C2E505F3920347F.tpdjo>

hors ici je suis devant un cas où, me semble t'il, on ne peut me demander de remplacer - à ma charge - un élément électroménager défectueux, puisqu'il ne s'agit plus de "menues réparations"...

qu'en pensez vous, et que me conseillez vous de faire ?

nota : pour le moment, je n'ai pas encore contacté mon agence immobilière, je ne connais donc pas leur position.

merci à tous pour vos réponses et aide

patrice c

Par **Domil**, le 10/08/2011 à 03:57

Le décret que vous citez ne s'applique pas aux locations meublées.

Cependant, c'est bien au bailleur de réparer l'équipement d'un logement meublé, si tant que la

panne ne soit pas due au locataire.

PS : s'il n'y a que ce que vous citez comme meubles, ce n'est pas assez pour le qualifier de meublé, il faut aussi la vaisselle et les moyens de nettoyage

Par **Patrice C**, le **10/08/2011** à **22:02**

bonjour,

Domil, merci pour ces précisions ; elles me confortent dans l'idée que je me faisais de l'entretien de l'électroménager.

amicalement

patrice c

ps : de la vaisselle et qqes balais et brosses m'ont également été mis à disposition...

.....et de la literie , des gants de toilette , des kleenex et des cotons - tige ?

Par **Patrice C**, le **12/08/2011** à **01:59**

bonjour,

[citation].....et de la literie , des gants de toilette , des kleenex et des cotons - tige ?[/citation]

tss...

si c'est pour faire ce type de commentaire, cher(e) modérateur(trice), vous pouvez me faire parvenir vos "blagues" navrantes sur mon mail perso...celà sera plus simple, plus discret, et évitera aux internautes de s'interroger sur l'intérêt et le sérieux de ce site.

patrice charpentier / cayenne

Par **legros**, le **01/04/2014** à **23:50**

mon four et tomber en panne l'agence me demande daller lacheter et de le poser en me pressisant la ref.je ne suis pas electricien ni bricoleur que faire

Par **laurentF**, le **11/06/2014** à **16:41**

Je vous propose de voir le blog suivant qui contient plusieurs astuces..
<http://depannagevaldoise.unblog.fr/>